

**SEANCE du 15 Septembre 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	15

Date de la convocation	Date d'affichage
09/09/2022	09/09/2022

**L'An deux mille vingt-deux le 15 Septembre 2022** à 19h50, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire.

**Présents** : Mme PORTAL Bénédicte, M. LEPINE Jean-Pierre, M. SERIN Xavier, M. CARRERAS Michel, M. MOULIN Cédric, Mme LEROY Sandrine, Mme NOYES ROCACHE Arlette, M. ANDRE Philippe, Mme GIROTTO Virginie, M. VOLTAT Mike, Mme BOULOC Christèle, M. PERON Pascal, Mme JULIEN Nathalie

**Excusés** : Mme ROQUES-REGNIER Elodie, représentée par M. MARQUES Daniel

**Secrétaire** : M. MOULIN Cédric

**N°2022-37**

**OBJET : CONTRAT DE SERVICES « RGPD ET DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de services RGPD avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (ADM81) a été signé le 06 Août 2019 (conformément à la délibération n°2018-58 du 18 Décembre 2018.)

En effet, la commune d'Ambres avait désigné l'ADM81 comme délégué à la protection des données et avait signé un contrat de services d'une durée de 3 ans avec l'association pour qu'elle puisse l'aider à mettre notre collectivité en conformité RGPD.

Leur prestation est découpée en deux phases :

1/ Mise en place du plan d'action

- Désignation d'un DPD auprès de la CNIL
- Désignation au sein de la collectivité concernée d'un agent référent
- Session d'information et de sensibilisation aux enjeux du RGPD à destination des référents désignés et des élus
- Recensement des traitements de données à caractère personnel
- Création du registre des traitements
- Présentation et mise à disposition de l'outil MADIS, logiciel SAAS produit par Soluris composé de différents registres pour consigner toutes les informations requises par le RGPD dont un registre des traitements, un registre des sous-traitants, un registre des violations de données et un registre des demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

## 2/ Organiser et prioriser les actions à mener

- Gestion et suivi des recommandations et préconisations via visioconférences et visites en présentiel
- Mise à jour des différents registres
- Veille juridique et information sur la protection des données et cybersécurité
- Aide à la déclaration de toute violation de données
- Sessions d'information à destination des agents et/ou élus.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans son mail du 27 Juillet dernier, l'ADM81 nous informe des différents contretemps opérationnels rencontrés (problème de ressources et période COVID) qui l'ont empêché d'évoluer au rythme souhaité dans leur accompagnement des collectivités.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'ADM81 a décidé d'augmenter son contrat de services RGPD avec les collectivités d'une durée équivalente à la durée durant la laquelle le service n'a pas pu être assuré, afin que la prestation puisse être honorée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de poursuivre sa mission avec l'ADM81 en souscrivant ce nouveau contrat pour une durée d'1 an à compter du 06/08/2022, renouvelable 2 fois par tacite reconduction ; les conditions financières restant inchangées : 280€ TTC la première année et 196€ les deux années suivantes.

### **Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide :**

- D'APPROUVER cette décision
- D'HABILITER Monsieur le Maire à signer ce contrat de service « RGPD et délégué à la protection des données » avec l'ADM81 et tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- D'HABILITER Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget communal 2023.

#### Vote pour cette délibération

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au débat et au vote : 0

Pour extrait certifié conforme

A Ambres, le 16 Septembre 2022

M. MARQUES Daniel,  
Le Maire



M. MOULIN Cédric,  
Secrétaire de séance

